

Réforme du lycée : le report, et après ?

Rencontre de Lisbonne

Compte rendu des débats du 4 février 2009

- ▶ Avec **Jean-Paul de Gaudemar**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chargé de mission pour la réforme du lycée auprès du ministre de l'Éducation nationale
- Henri Lachmann**, président du conseil de surveillance de Schneider Electric, à l'origine de la Charte de l'Apprentissage
- Michel Pébereau**, président de l'Institut de l'entreprise et membre du Haut Conseil de l'éducation

Réforme du lycée : le report, et après ?

Rencontre de Lisbonne du 4 février 2009

Michel Pébereau introduit la rencontre en saluant le parcours de Jean-Paul de Gaudemar. Ancien élève de l'École Polytechnique, il s'est spécialisé en économie, est devenu universitaire, mais ne s'en est pas moins intéressé au monde de l'entreprise. Il a ainsi pu apporter sa contribution à la DATAR et étudier les besoins des acteurs privés. Son expérience de quatre ans à la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale lui a aussi permis de connaître tous les rouages du plus gros employeur public.

▀ JEAN-PAUL DE GAUDEMAR

Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chargé de mission pour la réforme du lycée
auprès du ministre de l'Éducation nationale

Jean-Paul de Gaudemar tentera, dans son exposé, d'éclaircir les motifs qui l'ont amené à proposer une réforme du lycée, puis en étudiera les premières applications avant de terminer par un premier bilan.

En s'interrogeant sur les causes de cette réforme, Jean-Paul de Gaudemar salue les mérites d'une administration sans cesse... réformée. Le lycée d'aujourd'hui a réussi son pari. Les grands textes

(lois de 1989...) ont fixé l'objectif du baccalauréat pour l'ensemble d'une classe d'âge, et les chiffres actuels indiquent un taux de 80 % d'élèves arrivés au niveau bac. Et si au total ce sont les 2/3 d'une classe d'âge qui obtiennent le diplôme, il faut attribuer cette réussite au lycée, qui a su se démocratiser. Jean-Paul de Gaudemar souligne en effet que dans les années 1950, à peine 50 % des élèves de CM2 entraient en sixième ; le taux de bacheliers par génération n'était alors que de 15 %. Cette progression vient plus de la création des lycées professionnels que des établissements généraux et technologiques, puisque les premiers représentent environ 50 % des effectifs scolarisés. C'est du reste pour aligner la scolarité du lycée professionnel sur celle du lycée général et technologique qu'il avait été prévu de la faire passer de quatre à trois ans. Jean-Paul de Gaudemar note aussi que c'est sur les filières générale et technologique que se concentrent les passions, et que se cristallisent les opinions. C'est donc sur celles-ci qu'il se propose d'orienter l'essentiel de son propos.

Faire du lycée la première étape de l'enseignement supérieur

Il faut d'abord prendre en compte deux facteurs pour expliquer l'évolution de l'enseignement secondaire. En premier vient un échec scolaire massif, qui

va à l'encontre de tous les grands objectifs de l'enseignement public. On ne peut accepter que des jeunes gens sortent de l'école sans qualification, et l'objectif de 80 % d'une classe d'âge ayant obtenu un baccalauréat n'est pas encore rempli. Enfin, les travaux de la commission Thélot, puis les réflexions préliminaires à la réforme de cet automne, ont fixé un objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur. Or la réussite à l'université dépend largement de la formation secondaire, et l'on ne peut que se désoler en voyant que chaque année des milliers de jeunes quittent l'université au bout d'un ou deux ans... Si bien que le taux de diplômés de l'enseignement supérieur n'est pour l'instant que de 38 %. Le défi est donc partagé entre un lycée qui doit mieux préparer ses élèves à l'enseignement supérieur, et une université qui a l'obligation de mieux les accueillir.

Jean-Paul de Gaudemar fixe alors deux objectifs à toute réforme :

- lutter contre l'échec scolaire (de 15 à 25 % des élèves échouent en seconde et quittent alors l'enseignement) ;
- faire du lycée une antichambre de l'enseignement supérieur : cela implique de penser le lycée sur un cycle de « 3+3 », incluant donc les trois années de licence qui peuvent le suivre. Le baccalauréat doit rester une étape indispensable, à la fois comme couronnement du parcours secondaire et comme premier diplôme de l'enseignement secondaire. Le lycée n'est alors plus une étape en soi et devient le premier degré d'un parcours long. On rompt donc avec la conception napoléonienne de l'enseignement qui s'ordonnait selon la trilogie primaire/secondaire/supérieur, avec deux grandes périodes.

Désormais, l'élève acquiert ses bases en primaire et au collège (« socle de connaissances »), puis fait ses premiers choix au lycée et dans le premier cycle supérieur.

Améliorer l'orientation des lycéens

Il s'agit aussi de trouver une meilleure organisation du système secondaire, et de mieux répondre au changement générationnel.

- Une plus grande autonomie des établissements est nécessaire, et si les diplômes sont certes nationaux, il faut répondre aux attentes de populations différentes. Ainsi le système d'orientation fait montre de trop de rigidités. Jean-Paul de Gaudemar parle d'une orientation en « tuyaux d'orgue » : les filières, dont le nombre est considérable (il en existe plus de 60 pour préparer un bac professionnel, et 17 dans le cadre du lycée général et technologique), sont étanches entre elles. À tel point que l'expression « être orienté » est devenu synonyme d'« être prisonnier »... Le défi est alors de permettre aux élèves de se construire un profil le plus ouvert possible, le lycée n'ayant pas vocation à déterminer un projet professionnel précis.
- Les jeunes gens d'aujourd'hui sont sans doute plus autonomes que leur prédécesseurs, et réclament plus de souplesse, mais également des points de repères, et exigent d'être mieux guidés.

Ces constats font l'objet d'un consensus généralisé entre les différents acteurs du monde lycéen : syndicats enseignants et étudiants, administration. Tous l'ont exprimé dans un document intitulé *Points de Convergence sur les objectifs et les principes*

directeurs de la réforme du lycée signé en juillet 2008¹ et utilisé comme base de départ par les réformateurs.

Partir d'un point solide comme celui-ci autorise des solutions durables. À l'inverse, la dernière grande réforme, en 1998, n'a pas la profondeur qu'on lui prête du fait des désaccords qu'elle a suscités. Les retouches qui l'ont suivie n'ont pu compenser ses insuffisances, comme en témoigne l'exemple de la filière L (littéraire). Jugée insuffisamment littéraire, elle est refondée par le ministre Allègre en 1998 qui la recentre clairement sur les humanités. Mais quelques années après, la section L passe pour trop fermée, et pas assez ouverte sur les sciences ; on y introduit donc une plus grande dose de mathématiques, de physique et de biologie. Mais dans les deux cas, les modifications n'ont pas enrayer la diminution des effectifs en première et terminale littéraire, et cette section reste la moins prisée dans les lycées généraux.

De manière plus générale, la préparation au choix d'une filière (à partir de la première) reste à améliorer. Il faudrait commencer par enseigner des éléments de culture générale (dont la définition est d'ailleurs problématique : doit-on y inclure les sciences expérimentales ? l'économie ?) pour que les lycéens disposent d'un panorama le plus large possible sur les savoirs. Les lycéens doivent aussi disposer de temps pour faire leurs choix, et c'est normalement la classe de seconde qui le permet : elle reste généraliste, et permet à l'élève de parcourir un grand nombre de disciplines.

La question de l'accompagnement est tout aussi importante. Il s'agit d'aider le lycéen à préparer activement son orientation, son entrée dans l'enseignement supérieur et de le former au travail autonome. Autrement dit, à ne pas travailler qu'en cours, à faire des projets de groupe, ce qui signifie que le temps de travail du professeur ne se confond pas avec celui de l'élève. Il faut rompre avec le lycée du XIX^e siècle, qui ne laisse pas de place à l'initiative et ne fait étudier les élèves que sous surveillance.

La réforme inspirée de ces réflexions était prévue pour s'appliquer à la rentrée 2009. Ce qui, en raison de tous les efforts de mise en place (logistique, formation, etc.) requis par un tel changement, impliquait que le plan soit bouclé en décembre 2008. Cela n'a pas été le cas, puisque les manifestations d'octobre-novembre 2008 ont provoqué un certain nombre de retards et de blocages. La deuxième phase de la réforme, ouverte après le report, maintient donc les principes de départ, mais cherche une plus grande concertation. C'est le sens de la mission confiée à Richard Descoings en janvier 2009, qui se verra cependant imposer un calendrier exigeant : la commission qu'il préside devra rendre ses conclusions avant octobre 2009 si l'on veut une réforme pour la rentrée 2010... Si elle représente une formidable aventure humaine, l'éducation nationale n'en reste pas moins une mécanique compliquée.

1. Voir le texte sur le site du ministère : [http://media.education.gouv.fr/file/reformedulycée/47/8/POINTS_DE_CONVERGENCE_LYCEE_DOC_SIGNE \[1\]_28478.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/reformedulycée/47/8/POINTS_DE_CONVERGENCE_LYCEE_DOC_SIGNE [1]_28478.pdf)

▀ HENRI LACHMANN

Président du conseil de surveillance de Schneider Electric, à l'origine de la Charte de l'Apprentissage

Henri Lachmann approuve les conclusions de Jean-Paul de Gaudemar. Il souhaiterait cependant revenir sur la notion du « lycéen acteur de son orientation ». Il fait remarquer que s'orienter nécessite une bonne information, une connaissance certaine du milieu scolaire et professionnel que n'ont pas forcément tous les lycéens. On sait bien que l'asymétrie d'information joue en défaveur des étudiants les moins favorisés socialement, et que l'enseignement se prive des talents d'élèves à haut potentiel, qui s'orientent mal par méconnaissance du système. Henri Lachmann insiste alors sur l'importance de dispositifs concrets d'accompagnement et d'information, et demande à Jean-Paul de Gaudemar si la réforme en cours en a prévu.

▀ MICHEL PÉBEREAU

Président de l'Institut de l'entreprise et membre du Haut Conseil de l'éducation

Michel Pébereau fait part des quelques remarques que lui a inspirées l'intervention de Jean-Paul de Gaudemar. Il s'agit de montrer le point de vue des dirigeants d'entreprise, et Michel Pébereau souhaite insister sur la modestie de ces préoccupations face à la difficulté d'une réforme de grande ampleur du système éducatif français.

Revaloriser les filières professionnelles

Ne faudrait-il pas commencer par sensibiliser les Français à la nécessité de la réforme, et notamment au besoin de revalorisation des filières profes-

sionnelles ? L'opinion publique reste marquée par une conception hiérarchisée et cloisonnée des filières du lycée, où orientation est synonyme d'échec. Michel Pébereau ajoute d'ailleurs qu'un tel système court le risque d'envoyer le message selon lequel le choix des filières se fait par dépit ; on est souvent « l'échoué » d'un cursus : on est l'échoué de la filière S lorsque l'on va en ES, de la filière ES quand on s'inscrit en L... et pour finir c'est l'enseignement technique et professionnel qui apparaît comme le lieu de tous les laissés-pour-compte alors qu'il devrait faire figure de filière de spécialisation. Cette conception a des conséquences désastreuses pour les entrepreneurs. Ceux-ci ont en effet besoin d'un personnel qualifié et issu des filières techniques ou professionnelles, alors que celles-ci ne sont pas valorisées. Michel Pébereau prend l'exemple du bâtiment, qui peine à recruter en France, car les filières techniques qui y mènent ont mauvaise réputation. Pourtant les salaires y sont élevés, et les perspectives de carrière peuvent s'y avérer durables... Faire changer les mentalités relève certes d'un effort de long terme, mais qui serait indispensable.

Améliorer les rapports entre le lycée et l'entreprise

Il faudrait développer les actions qui visent à améliorer les rapports école/entreprise pour aider les élèves à s'orienter. Si quelques expériences ont déjà été menées avec des collèges, les exemples sont beaucoup plus rares pour les lycées (à l'exception des lycées professionnels). Pourtant c'est au lycée que les jeunes commencent à envisager leur projet professionnel. Le socle commun de connaissances et de compétences, acquis au collège, est censé définir les bases que tout Français se doit de connaître : lire, écrire, compter, avoir quelques notions de culture générale. Or rien n'est fait pour

faire découvrir aux élèves l'entreprise, son fonctionnement, ses métiers, ce qui aurait du sens dans la mesure où, *a priori*, les 3/4 d'entre eux y travailleront plus tard. Dans cet objectif, Michel Pébereau estime qu'étudier les bases de la microéconomie dans le secondaire serait la meilleure manière de faire connaître aux jeunes français les règles régissant le marché et l'entreprise. Le « socle commun » ne devrait pas ignorer l'enseignement scientifique de l'économie qui permettrait une vision plus détaillée des enjeux socio-économiques de notre temps.

Enfin Michel Pébereau rejoint Henri Lachmann sur la question de l'orientation des élèves. Au vu de la maîtrise que les jeunes ont grâce aux nouvelles technologies et à l'offre des médias, l'information sur les différents choix qui s'offrent à eux devrait être dispensée le plus tôt possible. Il conviendrait également de repenser la formation et les buts des actuels conseillers d'orientation, notamment en développant les passerelles avec les entreprises ou en organisant des stages. À ce sujet, Michel Pébereau précise que les entreprises sont très disponibles, et de nombreux retraités pourraient apporter leur expérience et faire découvrir leurs métiers à des élèves soucieux de leur avenir.

▲ JEAN-PAUL DE GAUDEMAR

Jean-Paul de Gaudemar commence par répondre à la question de l'information, et tient à confirmer l'intérêt du système éducatif pour cette question, mais tient à préciser plusieurs points.

À propos de l'orientation : remettre en cause la logique des filières

Il souligne d'abord la difficulté que les premiers concernés, c'est-à-dire les élèves et leurs parents, ont à aborder ce sujet. La plupart des enfants n'ignorent-ils pas ce que leurs parents font vraiment ? C'est un signe évident du manque de dialogue intrafamilial à ce propos. De manière plus générale, c'est d'un temps long dont l'école a besoin pour accompagner l'élève dans ses recherches, car connaître la réalité d'un métier ou d'un secteur demande de réunir un grand nombre d'informations et d'expériences.

L'orientation dans le système français suit une logique perverse. Elle se fait en fonction d'un parcours, et non d'un objectif final. Et c'est le prestige qui détermine le parcours en question... Aussi dès la seconde, les familles adoptent des stratégies pour intégrer la « meilleure » filière : quelle option choisir pour entrer en « S » ? Quelle matière privilégier ? Quel lycée choisir ? etc. Tout cela s'ordonne autour d'une échelle des parcours, les plus valorisés étant ceux qui garantissent l'accès au plus grand nombre de filières. À ce jeu, c'est la filière S (scientifique) qui l'emporte, puisqu'elle permet l'accès à toutes les classes préparatoires (y compris lettres ou sciences économiques), aux IUT, BTS... Après « S », l'échelle est la suivante : classes préparatoires aux grandes écoles, IUT, BTS et l'université vient en dernier. Ce succès de la filière « S » a eu pour corollaire paradoxal le déclin des études en... sciences ! En effet, les élèves ne vont plus faire d'études de sciences par goût, mais par opportunisme, et s'orientent vers des parcours sélectifs (grandes écoles...) qui n'ont pas la recherche pour but premier. En sciences physiques, en mathématiques ou en biologie, la décroche des effectifs atteint les 30 % sur deux ans ! On peut aussi voir

cette logique à l'œuvre pour le cas de la série « ES » (sciences économiques et sociales). Celle-ci connaît un succès grandissant auprès des lycéens car elle paraît bien plus ouverte que ses équivalentes techniques (sciences et techniques de gestion – STG – auparavant dénommée sciences et techniques du tertiaire – STT) qui proposent pourtant une excellente formation aux métiers de gestion. Et surtout, être en « ES » permet de rester dans l'enseignement général, considéré comme plus noble ; c'est donc la recherche de signe distinctif qui prévaut sur le projet personnel ; on voit alors des filières avoir de fortes connotations, comme la Santé, le Droit ou les Lettres, où s'orientent majoritairement des femmes.

Ainsi, Jean-Paul de Gaudemar ne voit de solution que dans une remise en cause de la logique de filières. Il faudrait consacrer la classe de seconde à une exploration des parcours, pendant laquelle les élèves pourraient s'orienter en fonction de leurs affinités et de leurs projets. On pourrait orienter la suite de leur cursus autour de quatre majeures : Sciences expérimentales, Sciences sociales, Humanités, Technologies. Avoir une dominante n'empêcherait pas le choix de mineures totalement différentes, et un élève en Sciences expérimentales pourrait consacrer quelques heures à un cours de philosophie. Un tel réaménagement permettrait enfin aux élèves de mêler épanouissement et spécialisation. Jean-Paul de Gaudemar reconnaît qu'appliquer un tel projet demandera un effort long, malgré le consensus sur la nécessité d'une plus grande autonomie des élèves.

École et entreprise : des relations complexes

Pour ce qui est du lien avec le monde de l'entreprise, il faut reconnaître que le secteur privé inspire des sentiments partagés aux enseignants comme aux élèves.

Certains craignent un contrôle accru des forces économiques sur le secteur éducatif. Mais sa disponibilité attire tout autant... À l'inverse, les entrepreneurs eux-mêmes ont des sentiments contradictoires. Lors de la réforme de l'IUFM qui a permis aux futurs professeurs de faire un stage dans le secteur privé, l'entreprise a paru méfiante et pour finir peu d'enseignants y ont fait une expérience. Il faudrait sans doute une meilleure concertation pour mieux connaître les attentes réciproques de milieux qui se connaissent mal. Quant aux élèves, on pourrait prévoir un créneau hebdomadaire banalisé pour leur permettre de se rendre en entreprise, ou d'en rencontrer des acteurs. Il faudrait également permettre un système de stages ou d'échanges, qui s'étendrait à terme à toute l'Union européenne, sur le modèle de ce qui se fait déjà à l'université.

Le rapport Guesnerie a fourni plusieurs pistes pour un meilleur enseignement des sciences économiques, et une vision plus objective de l'entreprise. Sans pour autant tomber dans une formalisation excessive et prématurée, il est clair que l'économie au lycée doit changer, et cet impératif semble accepté par une majorité d'acteurs. Il faut cependant continuer un enseignement de SES en seconde pour développer la curiosité des élèves, puis dans un parcours orienté autour de majeures en faire une option accessible à tous jusqu'à la terminale (ce qui n'est pas le cas actuellement).

▲ ECHANGES AVEC LA SALLE

Jean-Louis Pierrel, responsable des relations universitaires chez IBM France, constate que les entreprises sont prêtes à agir dans les lycées. Il cite en exemple les professeurs de SES qu'accueille régulièrement l'Institut de l'entreprise. Pour permettre un accompagnement plus individualisé, il se demande s'il ne serait pas possible que les employés du secteur privé puissent faire valoir leur Droit Individuel à la Formation pour mener des actions dans les écoles.

Eric Giully, président de Publicis Consultants et de Carré Noir, interroge M. de Gaudemar sur la manière dont on enseigne en France et au lycée plus particulièrement. L'apprentissage semble déstructuré, ignore la chronologie, pourtant si importante à la compréhension des rapports humains. On semble se concentrer sur des travaux pratiques bâclés, qui de toute façon ne retiennent pas l'attention d'élèves rendus plus exigeants par les nouvelles technologies.

Claude Seibel, ancien directeur au ministère de l'Éducation nationale et ancien directeur de l'INSEE, s'interroge sur la réforme elle-même. Si elle visait des objectifs consensuels, pourquoi n'a-t-elle pas fait l'objet d'une application plus progressive, ce qui l'aurait rendue plus efficace ? Pour abolir le lycée impérial, le ministère semble procéder avec une certaine précipitation...

Jean-Paul de Gaudemar commence par répondre à M. Seibel, en rappelant qu'il n'est pas de sa compétence de commenter une décision proprement politique.

Il s'adresse ensuite à M. Giully en reconnaissant que certaines dérives pédagogiques sont à corriger.

Mais il rappelle que les élèves de lycées sont à un âge responsable, comme en témoigne leur volonté de travailler autrement, et que revenir aux travers d'une rigueur excessive serait une impasse.

Il ne peut qu'approuver la proposition de M. Pierrel, et rappelle que des procédures de détachements permettent l'opération en sens inverse.

Daniel Tardy, président directeur général du groupe CIFE, souhaite témoigner de son expérience dans le secteur du bâtiment. Celui-ci connaît des pénuries de travailleurs qualifiés, car on manque de professeurs pour former ces derniers. Ne serait-il pas possible d'élargir le recrutement des enseignants en lycée professionnel en l'ouvrant à des collaborateurs du secteur privé ? Ceux-ci pourraient amener leur expérience concrète, et seraient immédiatement disponibles.

Une intervenante, professeur de SES, fait part des réflexions que lui a inspirées un stage en entreprise privée. Elle constate l'insuffisance de la gestion des ressources humaines dans l'Éducation nationale, qui ne semble pas favoriser la mobilité des carrières. Ne pourrait-on pas s'inspirer des fonctionnements privés pour mieux appréhender les parcours des enseignants ?

Jean-Gilles Sintès, conseiller du président de Viel & Cie, s'interroge sur la valeur de la filière « S » (ou de ses équivalents) après la réforme.

David Mourey, professeur de SES au Lycée Charles le Chauve (Seine et Marne), questionne M. de Gaudemar sur l'avenir du redoublement, qui peut s'avérer utile dans certaines circonstances. Il remarque également que le lycée hérite bien souvent des problèmes du collège en voyant arriver en son sein des élèves aux bases insuffisantes.

Michèle Maréchale, professeur de lycée, prolonge le raisonnement de M. Mourey et demande si un lycée en quatre ans (au lieu de trois actuellement) ne serait pas la meilleure réponse.

Jean-Paul de Gaudemar reconnaît que le lycée est parfois amené à accueillir des élèves ayant suivi une formation insuffisante au collège. Mais celui-ci en fait tout autant avec l'école primaire... Plutôt que de rechercher des « responsables », il vaut mieux trouver des solutions ciblées et efficaces. Mais celles-ci sont d'autant plus difficiles que ce sont 700 000 élèves par génération qu'il faut accompagner... Quant au redoublement, il peut être une solution, mais lorsqu'il concerne jusqu'à 20 % d'un effectif, sa pertinence n'est plus la même et il faut se tourner vers d'autres mesures.

À propos de la gestion de carrière des enseignants, il rappelle que les possibilités de détachement ou de congés sont nombreuses. Elles sont pourtant peu utilisées...

En réponse à M. Sintès, Jean-Paul de Gaudemar insiste sur sa volonté de réhabiliter la filière scientifique, pour en refaire un lieu d'apprentissage des sciences et non un prétexte à la sélection. Il s'agit de redonner goût aux études scientifiques pour elles-mêmes, et non pour la carrière qu'elles pourraient procurer. L'avenir des études scientifiques n'est donc pas menacé.

Michel Pébereau souhaite conclure cette rencontre en examinant quelques chiffres. On compte 64 % de bacheliers par génération : qu'en est-il des 36 % restants ? Sur ces 64 %, plus de la moitié (54 %) sont en filière générale et technologique. Parmi eux, on découvre un grand nombre d'inscrits en filière technologique, et l'on réalise alors que les filières héritées du lycée classique (S, ES et L) ne représentent que 18 % d'une classe d'âge... C'est donc aux filières technologiques et professionnelles que l'on doit l'essentiel de la progression depuis les années 1960 (11 % de bacheliers). Aussi toute réforme ne doit pas s'égarer dans d'inutiles querelles autour de filières surmédiatisées, alors que l'essentiel des lycéens ne suit pas un cursus général.

Réforme du lycée : le report, et après ?

Amorcée en juin 2008, présentée dans ses grandes lignes en octobre, la réforme du lycée a très vite fait l'objet d'une contestation vigoureuse dans les milieux lycéens ; par crainte de voir celle-ci s'étendre, le gouvernement a préféré la repousser d'un an, et se donner ainsi le temps d'une concertation approfondie. Chacun, pourtant, s'accorde sur l'impasse à laquelle conduirait le *statu quo* dans l'enseignement secondaire.

Convient-il, dès lors, de redéfinir les priorités de la réforme ? Comment convaincre au mieux les enseignants, les élèves et leurs parents de son bien-fondé ? Et comment le monde de l'entreprise peut-il contribuer à la modernisation de l'enseignement secondaire ?

Le compte rendu de cette réunion a été réalisé par Auxence Denis.



29, rue de Lisbonne
75008 Paris
Tél. : 33 (0) 1 53 23 87 28
Fax : 33 (0) 1 47 23 79 01
www.institut-entreprise.fr